



19 juin 2020

DEROULEMENT DES ENTRETIENS RETRAITE

► PRÉ-REQUIS AU DOSSIER

Conditions remplies par l'agent

A raison d'un entretien retraite par agent et afin d'éviter une trop grosse différence entre le montant estimé lors de l'entretien et celui qui sera actualisé avant le départ effectif de l'agent, le service retraite a fixé depuis l'année 2012 les conditions suivantes :

- Départ pour pension normale :
L'agent peut demander un rendez-vous auprès du service retraite du CDG84 au moins un an à un an et demi avant son âge légal d'ouverture des droits à la retraite (**soit un agent de catégorie sédentaire pourra demander un rendez-vous dès ses 61 ans /un agent classé en catégorie active dès ses 56 ans**)
- Départ pour carrière longue :
La demande doit intervenir au moins dans l'année précédant la date de départ souhaitée.
- Départ pour pension d'invalidité :
L'agent peut prendre contact au moins un an avant la date d'épuisement des droits à congés statutaires

Envoi de la fiche de liaison à votre gestionnaire

Vous trouverez ce document en ligne sur le site du CDG84/ rubrique retraite ou joint à la circulaire « accompagnement personnalisé retraite»

► PREPARATION DU RENDEZ-VOUS

Dossier de QCIR (Qualification de compte individuel retraite)

A la réception de cette fiche, votre conseillère carrière du CDG84 prend contact avec la gestionnaire chargée des dossiers CNRACL afin qu'elle demande puis complète en ligne un dossier de Qualification du compte individuel retraite de l'agent concerné.

- *Saisir la situation familiale et les congés de maternité CMA.*
- *Saisir l'intégralité des arrêts maladie, tous types confondus (congés de maladie ordinaire CMO, congé de longue maladie CLM, congé de longue durée CLD, accident de service, maladie professionnelle) en fonction de ce qui figure au dossier de l'agent.*

Ce dossier est à transmettre en cliquant sur les boutons grisés :

- Soit directement à la CNRACL en téléversant les pièces demandées dans le sous-onglet « Pièces justificatives » de l'onglet « Résultats » :

Envoyer à la CNRACL

- Soit sur la plateforme du CDG 84 pour vérification:

Envoyer au CDG

Après avoir procédé à la vérification du dossier dématérialisé qui est transmis à la CNRACL, la gestionnaire du service retraite envoie un mail à la collectivité pour demander de veiller au téléversement de pièces manquantes

Traitement du dossier de Qualification du Compte Individuel retraite

Le service gestionnaire de la CNRACL contrôle le CIR en rapprochant les lignes de carrière (éléments familiaux, services militaires, périodes clés de la carrière CNRACL) des pièces justificatives reçues.

En cas d'accord, il cristallise les périodes par l'apposition d'un cadenas verrouillé en bout de ligne 

L'objectif recherché par la qualification du Compte individuel retraite est la consolidation des périodes carrière de votre agent.

Les pièces justificatives, déjà transmises, ne seront donc plus à joindre dans les dossiers ultérieurs car les périodes n'auront plus à faire l'objet de contrôles

Ces périodes n'auront plus à faire l'objet de modification par la suite sauf élément probant nouveau fourni par la collectivité ou l'agent. A ce stade, seul le gestionnaire de la CNRACL pourra intervenir en modification sur le compte de l'agent.

Demande d'un dossier de simulation

Une fois le dossier de QCIR passé en l'état « traité CNRACL », la demande de dossier de simulation pour l'agent concerné peut être effectuée. La gestionnaire du CDG84 contacte l'agent au numéro indiqué sur la fiche de liaison pour convenir d'une date de rendez-vous.

ENTRETIEN RETRAITE

Lors de cet entretien avec un gestionnaire du service retraite du CDG84, l'agent est informé de ses droits à retraite compte-tenu :

- de ses choix et des aléas de carrière (temps de travail et durée, congés maladie, services militaires, périodes de formation/de chômage, de catégorie sédentaire/active, périodes non effectives, etc.)
- de **sa situation individuelle** (agent féminin/masculin, enfants, situation indiciaire, etc...)
- de dates de départ à la retraite hypothétiques.